

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 63 (2013)

Heft: 3

Artikel: "Soyez courageux et dociles!" : Les normes religieuses comme vecteur d'éducation au patriotisme en Suisse (1870-1914)

Autor: Scholl, Sarah

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-358021>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Soyez courageux et dociles!»

Les normes religieuses comme vecteur d'éducation au patriotisme en Suisse (1870–1914)

Sarah Scholl

Summary

This article explores the mind-set of the actors and contemporaries of WWI in Switzerland through an examination of the values transmitted to them in their childhood. The inquiry focuses on school texts from Radical-Liberal milieus dealing with both politics and religion (Protestant and Old Catholic, in particular). Catechisms and civics teaching manuals present very similar moral injunctions, based on respect for parents and obedience to hierarchical superiors, which are extended beyond this circle to include a call for love of one's nation. The author thus shows to what extent respect for authority remained an essential value of the liberal system that was taking shape in the last third of the nineteenth century, as well as how religious and state authorities worked hand in glove to fashion a new political culture, which, though secular, continued to be firmly grounded in Christian beliefs.

Partir en guerre pour sa patrie implique un courage indicible, mais aussi, de la part du soldat-citoyen, la conviction que l'ordre de marche émane d'une autorité légitime et non questionnable. Les Etats modernes ont-ils, à la veille de la Première Guerre mondiale, acquis une aura sacrée jusque-là plus ou moins réservée au Dieu chrétien, réactivant des systèmes de sacralisation propres aux monarchies? En fait, la démocratisation, avec l'introduction du suffrage universel masculin, a été d'abord thématifiée parmi les militants et le personnel politique par le slogan:

«l'Etat c'est nous».¹ Cet Etat acquiert pourtant simultanément une autonomie symbolique et effective, comme organe de la nation. Dans ce cadre, il est communément admis que des transferts de sacralité s'opèrent entre religion et politique à l'époque moderne, avec une accélération notoire durant le XIX^e siècle.² Les nations se dotent de mythes, de rituels, voire, dans une certaine mesure, d'un corps de doctrines immuables: elles reprennent ainsi à leur compte des outils de types ecclésiastiques et religieux. Dans le même temps, le christianisme, sous ses formes protestantes et catholiques, perd son caractère totalisant, c'est-à-dire son emprise globale sur les sociétés occidentales.³ Les Eglises se voient donc dépossédées, au profit des Etats, d'un pouvoir considérable durant le siècle qui court de la Révolution française à la séparation des Eglises et de l'Etat en France (1905). Un transfert de rôles et de compétences s'opère entre Etat et religion et tout particulièrement entre Eglise et école.⁴ Mais, comme nous le montrerons ici, ce transfert n'empêche pas des collaborations étroites de se dessiner autour de connivences idéologiques. Certains fondamentaux chrétiens peuvent, dans ce cadre, servir à renforcer les idées de nation, de nationalisme et de devoirs civiques qui se dessinent alors.

- 1 Le gouvernement de «droit divin» est explicitement condamné par le *Cours gradué d'instruction civique. Manuel de l'école, de la famille et du citoyen* de Louis Bornet, l'un des textes à la base de cet article: «Le droit divin, opposé à la souveraineté, à l'autonomie de la société, est depuis longtemps tenu pour une hypothèse absurde; c'est, d'un côté, une invention détestable, et de l'autre, un préjugé ridicule» (Lausanne 1872³, p. 76).
- 2 «La patrie joue, dans l'école laïque, le rôle réservé à Dieu dans l'école congréganiste», note par exemple Mona Ozouf (*L'école, l'église et la république (1871–1914)*, Paris 2007², p. 114). Sur la création des identités nationales: Michel Bertrand, Patrick Cabanel, Bertrand de Lafargue, *La fabrique des nations: figures de l'Etat-nation dans l'Europe du XIX^e siècle*, Paris 2003; Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e–XX^e siècle*, Paris 2001; Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris 2002⁴; Eric Hobsbawm et Terence Ranger (éd.), *The Invention of Tradition*, Cambridge 1983; Oliver Zimmer, *A contested nation: history, memory and nationalism in Switzerland, 1761–1891*, Cambridge 2003; Urs Altermatt et al., *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.–20. Jahrhundert*, Zürich 1998; voir aussi le dossier sur la Suisse dans *Nations and Nationalism*, vol. 17/4 (2011); et sur les liens avec la religion: Urs Altermatt, Franziska Metzger (Hg.), *Religion und Nation: Katholizismen im Europa des 19. und 20. Jahrhunderts*, Stuttgart 2007; Michael Geyer, Hartmut Lehmann (Hg.), *Religion und Nation. Nation und Religion. Beiträge zu einer unbewältigten Geschichte*, Göttingen 2004; Peter van der Veer, Hartmut Lehmann (Hg.), *Nation and religion. Perspectives on Europe and Asia*, Princeton/Oxford 1999.
- 3 Danièle Hervieu-Léger, *Vers un nouveau christianisme? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris 1987², pp. 187–227: «Religion, modernité, sécularisation» et pp. 229–259: «Le christianisme au XIX^e siècle: l'accommodement ou le refus»; René Remond, *Religion et société en Europe. Essai sur la sécularisation des sociétés européennes aux XIX^e et XX^e siècles (1789–1998)*, Paris 1998, pp. 29–72.
- 4 Rita Hofstetter, Charles Magnin et al. (éd.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne 1999; Mona Ozouf, *L'école, l'église et la république (1871–1914)*, Paris 2007².

L'interrogation générale de cet article porte, autrement dit, sur le jeu entre la dimension sacrée du politique et la dimension politique du sacré. Le sacré désigne ici, de manière très basique, ce qui est conçu comme inviolable. Plus précisément, ce texte est construit autour d'une «simple» question: que peut avoir en tête la génération qui a entre vingt et cinquante ans en 1914? Comment son rapport à l'autorité, à la nation et au sacré s'est-il élaboré? L'objectif n'est pas ici de reprendre le dossier de la construction de la nation et de l'idée nationale en tant que telles mais de saisir comment la nation, comprise comme «une narration», est aussi une somme de comportements individuels et de réflexes mentaux intégrés par les citoyens. Comment ces attentes s'expriment-elles dans le discours des élites libérales?⁵ Que demandent-elles à leurs propres enfants d'intégrer comme habitus social?

Cette génération qui vit de manière active la Première Guerre mondiale est celle qui hérite tout à la fois de la démocratie moderne et du suffrage universel ainsi que de la sécularisation de structures étatiques majeures que sont l'état civil et l'école. A bien des égards et dans la plupart des pays européens, il s'agit d'une génération «cobaye», qui subit les expérimentations idéologiques, légales et pratiques de ses aînés. Quels sont les contenus idéologiques, en particulier moraux, construits et transmis aux enfants par les élites libérales des années 1870–1890? Ces contenus s'inscrivent notamment dans des manuels d'instruction civique fournis aux jeunes gens du dernier tiers du XIX^e siècle, à travers la toute nouvelle école publique et obligatoire, mais aussi dans des catéchismes et manuels religieux, élaborés par les Eglises dans une même soif de démocratisation du savoir et de diffusion idéologique.⁶ L'examen croisé de ces différents matériaux est à même d'offrir un éclairage novateur sur les transferts et les collaborations entre politique et religieux. La présente étude se concentre sur la Suisse romande, dans une approche éclairée par les recherches récentes en histoire de l'éducation montrant les nombreux transferts opérés avec la France et l'Allemagne, et réciproquement.⁷ Elle donne les premiers résultats d'une enquête plus vaste que

- 5 Nous partageons le souci d'Olivier Zimmer de ne pas s'en tenir à une stricte logique «top-down» dans l'analyse de la diffusion du nationalisme et/ou des valeurs morales et civiques (O. Zimmer, *op. cit.*, p. 3 et pp. 177s.). En l'occurrence, le matériel utilisé pour notre enquête est en grande partie élaboré par des personnalités issues des classes populaires, en particulier des instituteurs. Pour une réflexion sur l'impact des messages politiques, pour le cas suisse et sur la réception du «message d'entente»: Irène Herrmann, *Les cicatrices du passé: essai sur la gestion des conflits en Suisse (1798–1918)*, Bern 2006, pp. 279–301.
- 6 Sur l'importance du catéchisme au XIX^e siècle: Gérard Cholvy, *Etre chrétien en France au XIX^e siècle, 1790–1914*, Paris 1997, pp. 73–80.
- 7 Voir par exemple la thèse d'Alexandre Fontaine, *Transferts culturels et déclinaisons de la pédagogie européenne. Le cas franco-romand au travers de l'itinéraire d'Alexandre*

nous venons d'entamer sur les catéchismes et les manuels d'instruction civique européens entre 1870 et 1914. L'analyse se concentre ici uniquement sur les textes les plus représentatifs produits par les milieux radicaux en politique et libéraux en religion durant la période.⁸

La mise en relation de ces deux corpus, scolaire et ecclésiastique, s'impose dans le cadre d'une réflexion plus vaste sur les processus de sécularisation des sociétés au XIX^e siècle. Bien que de plus en plus relégué dans la sphère privée, le christianisme continue à avoir un rôle capital dans la formation des consciences et des mentalités, en imprimant chez les individus, notamment par l'intermédiaire du catéchisme, des schémas de réflexions, des hiérarchies de valeurs et des légitimations sacrées. Les Eglises ont encore alors un appareil de transmission qui, à bien des égards et dans bien des régions, est mieux implanté que celui de l'école publique étatique et de la presse. En plus du catéchisme et des ouvrages pieux, un individu reçoit le message ecclésial lors des messes et cultes donnés plusieurs fois par semaine, ainsi que lors d'éventuelles visites pastorales des ecclésiastiques. L'immense majorité des enfants sont catéchisés au XIX^e siècle. Ce d'autant plus que l'instruction religieuse est partie prenante du programme scolaire des écoles publiques, le plus souvent sous la responsabilité des hommes d'Eglise. En Suisse, la Constitution de 1874 impose le respect de la liberté de religions à l'intérieur du cadre scolaire mais sans supprimer les heures qui sont consacrées à l'instruction religieuse, celle-ci devenant facultative, mais très largement suivie.⁹ Pendant toute la période, tous les cantons subventionnent un ou deux cultes officiels. A Genève, par exemple, l'école est déclarée laïque dès 1872. Les heures consacrées à la religion ne sont plus inscrites dans le programme officiel mais l'Etat continue à financer les ecclésiastiques qui donnent cet enseignement et leur ouvre les locaux scolaires.¹⁰ Même dans un contexte de laïcité combative, le cadre légal permet donc une collaboration entre acteurs religieux et acteurs politiques.

Daguet (1816–1894), thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg et à l'Université de Paris VIII Vincennes-Saint-Denis 2013.

- 8 Les catéchismes catholiques romains et ceux issus des mouvements du Réveil (Eglises libres) n'ont ici été pris en considération que comme point de comparaison. Le matériel pédagogique fribourgeois et valaisan du dernier tiers du XIX^e siècle n'a pas non plus été étudié systématiquement.
- 9 Pour rappel, seul 0,4% de la population suisse n'indique pas d'appartenance religieuse ou confessionnelle lors du recensement fédéral de 1880.
- 10 Rita Hofstetter, «L'école, scène sur laquelle s'apprend le pluralisme par devers le fait que s'y jouent tendanciellement toutes les guerres civiles», in: Frédéric Amsler et Sarah Scholl (éd.), *L'apprentissage du pluralisme religieux. Le cas genevois au XIX^e siècle*, Genève 2013, pp. 78–96.

Les écoles publiques, dans le dernier tiers du siècle en Suisse, sont responsables de la formation civique des enfants. Cette instruction a explicitement pour but de parer à un danger reconnu du libéralisme, l'égoïsme ou l'individualisme, par l'apprentissage des droits mais surtout des devoirs. Les connaissances des jeunes hommes en la matière sont ensuite testées au service militaire.¹¹ Dans ce cadre, Eglise et école sont pensées ensemble comme lieux d'enseignement des valeurs, prenant le relais de la mère après la première enfance.¹²

Réformateurs d'école et réformateurs d'Eglise

Urs Altermatt et Franziska Metzger ont bien montré la prise de distance des catholiques dits «ultramontains» ou intransigeants,¹³ ainsi que des protestants issus des mouvements du Réveil par rapport aux options des radicaux-libéraux qui gouvernent dans le dernier tiers du XIX^e siècle.¹⁴ Il y a bien une «guerre des deux Suisse». Comme en France, l'élaboration de récits nationaux concurrents, voire hostiles les uns envers les autres, n'implique pas cependant de désaccord systématique sur les valeurs fondamentales à transmettre aux enfants et les comportements à prôner, nous le verrons plus loin concernant les catéchismes. Mais c'est évidemment au sein même des élites radicales-libérales qui promeuvent et fondent la Suisse laïque que les collaborations entre domaine ecclésiale et domaine politique sont les plus intrigantes. L'étude de terrain révèle l'importance et le nombre des liens entre acteurs des domaines religieux et profanes lors de la mise en place de l'Etat moderne laïque et de son

11 Numa Droz, *Instruction civique. Manuel à l'usage des écoles primaires supérieures, des écoles secondaires, des écoles complémentaires et des jeunes citoyens*. Suivi d'un exposé des institutions du Canton de Vaud par Ch. Bauty, Lausanne 1884, pp. 6s. Sur le sujet O. Zimmer, *op. cit.*, pp. 181–188.

12 «Mais avant que l'église et l'école lui aient ouvert leur enseignement, la mère a commencé l'instruction de son enfant». Louis Bornet, *Cours gradué d'instruction civique, manuel de l'école, de la famille et du citoyen*, Fribourg 1856, p. 9. Même formule dans la troisième édition approuvée et adoptée pour les écoles par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud, Lausanne 1872, pp. 11s.

13 Sur la définition du catholicisme de cette période, lire Philippe Boutry, «Papauté et culture au XIX^e siècle. Magistère, orthodoxie, tradition», in: *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 28 (2004), pp. 31–58.

14 Pour une synthèse: Urs Altermatt, Franziska Metzger, «Switzerland. Religion, Politics and the Nation: Competing and Overlapping Identities», in: Sheridan Gilley, Brian Stanley (éd.), *The Cambridge History of Christianity*, vol. 8: *World Christianities, 1815–1914*, Cambridge 2006, pp. 323–332 ainsi que les nombreux travaux de ces deux auteurs. Voir aussi O. Zimmer, *op. cit.*, pp. 147–153. Sur la France, mais avec de nombreuses réflexions à dimension européenne: Vincent Petit, *Eglise et nation. La question liturgique en France au XIX^e siècle*, Rennes 2010.

corpus idéologique.¹⁵ Ces liens, sur lesquels nous allons nous concentrer, apparaissent tout d'abord par le prisme des acteurs de la fabrication des manuels d'instruction civique. Les politiciens radicaux sont en effet souvent de fervents promoteurs d'une réforme ecclésiastique, tant protestante que catholique. Le premier manuel d'instruction civique d'importance diffusé en Suisse romande émane d'un disciple du père Grégoire Girard (1765–1850), le Fribourgeois Louis Bornet (1818–1880). Ce manuel est donc inspiré par un prêtre, religieux franciscain et pédagogue reconnu à la position libérale, et il est placé sous son patronage.¹⁶ Ecrivain régional, Louis Bornet est professeur au gymnase à Fribourg, jusqu'au retour au pouvoir des conservateurs en 1856, puis directeur des écoles à La Chaux-de-Fonds. Son mandat fribourgeois, durant lequel il publie son *Cours gradué d'instruction civique, manuel de l'école, de la famille et du citoyen*, se déroule lorsqu'Alexandre Daguët (1816–1894) est directeur de l'École cantonale de Fribourg. Alexandre Daguët est lui aussi un disciple du père Girard. Radical, très impliqué dans le mouvement intellectuel libéral en Suisse romande, il prend part au schisme catholique national (ou catholique-chrétien) durant la période du *Kulturkampf*. Alexandre Daguët devient professeur d'histoire et d'archéologie à Neuchâtel dès 1866.¹⁷ Alexandre Fontaine montre dans sa thèse toute l'importance accordée par le pédagogue à l'éducation civique.¹⁸

Le *Cours gradué d'instruction civique, manuel de l'école, de la famille et du citoyen* est rendu obligatoire à Fribourg mais il est abandonné par les conservateurs dès leur retour au pouvoir.¹⁹ Le texte est toutefois ré-édité, avec quelques aménagements pour le canton de Neuchâtel en 1864,

15 Ces liens ont déjà donné lieu à plusieurs études liées à des personnalités, voir par exemple: Pierre Hayat, «Entre religion laïque et laïcité religieuse. Traces de l'épisode neuchâtelois dans la pensée républicaine de Ferdinand Buisson (1841–1932)», in: *Cinq siècles d'histoire religieuse neuchâteloise: approches d'une tradition protestante. Actes du colloque de Neuchâtel (22–24 avril 2004)*, Neuchâtel 2009, pp. 365–372; Patrick Cabanel, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860–1900)*, Rennes 2003, pp. 45–78; Yvonne Leimgruber et al., *Pädagoge, Politiker, Kirchenreformer. Augustin Keller (1805–1883) und seine Zeit*, Baden 2005.

16 Par une citation du père Girard en entrée du texte: «L'instruction civique est de rigueur dans les Etats loyalement populaires. Si elle développe les droits du citoyen, elle les dérive, comme de juste, de ses devoirs comme homme, comme membre d'une société» (L. Bornet, *op. cit.*, 1856, p. IV). Lire Pierre Bovet, «Les origines fribourgeoises de l'enseignement moral et civique», in: *Revue de théologie et de philosophie*, Lausanne 20/1932, pp. 211–228.

17 Alexandre Daguët entretient notamment une correspondance avec le père Hyacinthe Loyson. Il est en relation étroite, par l'intermédiaire des sociétés et revue d'instituteurs avec les chefs de file du catholicisme national à Genève (voir notamment A. Fontaine, *op. cit.*, p. 15 et p. 173).

18 A. Fontaine, *op. cit.*, p. 270.

19 *Ibid.*

puis pour le canton de Vaud en 1872. Toutes ces rééditions conservent l'idée d'une transmission des «principes d'une éducation morale, chrétienne et nationale» bien que l'adjectif «chrétienne» ait disparu de l'introduction du manuel vaudois. Ce dernier est autorisé par le chef du Département de l'Instruction et des cultes Louis Ruchonnet. Un radical convaincu, lui aussi, de l'importance de promouvoir un christianisme ouvert (multitudiniste) et libéral ainsi que de la nécessité de conserver au sein du canton une Eglise protestante nationale.²⁰ Dans sa conception du rôle de la religion en modernité, le politicien vaudois a été fortement influencé par le professeur de droit genevois Joseph-Marc Hornung, auteur de plusieurs brochures contre la séparation des Eglises et de l'Etat.²¹

Le *Cours gradué d'instruction civique, manuel de l'école, de la famille et du citoyen* est divisé en trois parties, destinées aux différents âges de l'enfance. Fait de courtes leçons, il développe longuement les «devoirs sociaux», «la culture de l'homme moral», avant de décrire les institutions suisses. Le même manuel est utilisé brièvement par les Français, sous une forme «laïcisée», alors qu'ils entament le développement d'une instruction civique et d'une morale laïque.²² Il a été ramené dans ses bagages de réfugié par Edgar Quinet, notamment.²³

Le manuel de Louis Bornet est remplacé par le manuel du Neuchâtelois Numa Droz en 1884: *Instruction civique. Manuel à l'usage des écoles primaires supérieures, des écoles secondaires, des écoles complémentaires et des jeunes citoyens*. Conçu pour des élèves plus âgés, ce nouveau manuel est organisé complètement différemment du précédent. Il est bien moins détaillé et explicite sur les valeurs et les devoirs moraux des futurs citoyens, consacrant une place prépondérante aux institutions nationales et cantonales. Il faudrait étudier plus en détail la naissance de ces différents manuels et les objectifs qui y sont attachés. Pourquoi le besoin se fait-il sentir d'un nouveau matériel? Numa Droz (1844–1899), avant d'être Conseiller fédéral, est lui aussi un politicien radical très impliqué dans la réforme ecclésiastique protestante du canton de Neuchâtel.²⁴ Il

20 Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834–1893. Un homme d'Etat entre action et idéal*, Lausanne 2006, pp. 93–101.

21 Sur le discours antiséparatiste des protestants libéraux genevois, Sarah Scholl, «Contrôler ou séparer. Quel rôle pour l'Etat en matière religieuse à Genève (1870–1880)?», in: Michel Grandjean et Sarah Scholl, *L'Etat sans confession. La laïcité à Genève (1907) et dans les contextes suisse et français*, Genève 2010, pp. 21–31.

22 Georges Joseph Schmitt et Louis Bornet, *Essai d'instruction morale et civique à l'usage des familles et des écoles. Manuel du citoyen français*, Paris 1872.

23 A. Fontaine, *op. cit.*, pp. 271–275.

24 Il est conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique et des cultes entre 1871–1875, il est l'auteur de la loi ecclésiastique de 1873, qui a pour conséquence la division des protestants entre une Eglise réformée neuchâteloise étatique «nationale»

place son manuel sous l'autorité d'Alexandre Daguët en reproduisant en couverture la citation: «La démocratie sans les lumières est un fléau.» La version genevoise du manuel de Numa Droz est complétée par un chapitre rédigé par le professeur Alexandre Gavard: lui aussi protagoniste du Kulturkampf figurant parmi les fondateurs de l'Eglise catholique-chrétienne de Genève. Il existe aussi une édition vaudoise, ainsi que des traductions en allemand et en italien, une version abrégée du manuel est mise à disposition des classes primaires.²⁵ Le manuel a été utilisé en Suisse romande (à l'exception des cantons de Fribourg et du Valais) jusqu'à 1913 en tout cas.²⁶

Ces personnalités concernées directement par la mise en place de l'instruction civique sont donc très clairement investies dans deux champs distincts: le champ politique, avec une attention particulière à l'école et à ses développements, et le champ religieux, avec une volonté, tout aussi politique, de réformer à la fois les structures ecclésiales et les contenus dogmatiques dans le sens d'une imprégnation des valeurs de la modernité (élection des ecclésiastiques, libre-examen, individuation des croyances et des pratiques, notamment).²⁷ Toutes ces personnalités ont en commun la volonté de conserver un christianisme sous la tutelle de l'Etat, mais un christianisme dans lequel règne la liberté doctrinale et le respect de la démocratie. Toutes ces personnalités tiennent des discours et votent des lois laïcisant les instances étatiques mais elles restent attachées aux Eglises nationales, de type multitudiniste (c'est-à-dire non-confessante). Autrement dit, les défenseurs des valeurs de la modernité libérale, ceux qui prônent le triptyque: patrie, liberté, progrès²⁸ sont aussi

et une Eglise indépendante évangélique (Noëlle-Laetitia Perret, *Croyant et citoyen dans un Etat moderne. La douloureuse négociation du statut des églises issues de la Réforme à Neuchâtel. 1848–1943*, Neuchâtel 2006).

- 25 Numa Droz, *Instruction civique. Cours élémentaire à l'usage des écoles primaires*. Suivi d'un Précis des institutions du canton de Neuchâtel par A.-H. Calame, Lausanne 1886, 106p.
- 26 Le *Manuel d'instruction civique et guide politique suisse*, par Georges Sauser-Hall lui fait suite (Genève/Paris 1913, 208p.). Les Fribourgeois utilisent le manuel d'Alexis Bourqui, *Notions sur la constitution politique du pays à l'usage des écoles du canton de Fribourg*, Fribourg 1876, 77p. Réédité et augmenté en 1884: *Notions sur nos devoirs et nos droits civiques ainsi que sur la constitution politique du pays à l'usage des écoles du canton de Fribourg*, Fribourg 1884, 83p.
- 27 Sur le sujet et pour le catholicisme-chrétien, lire Sarah Scholl, *En quête d'une modernité chrétienne. La naissance de l'Eglise catholique-chrétienne de Genève (1870–1907) dans son contexte politique et culturel*, thèse présentée à la Faculté de théologie, Université de Genève et à l'EHESS Paris 2012; «Etatique et hérétique: la création d'une Eglise catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873–1892)», in: *Histoire@Politique. Politique, culture, société*. Revue électronique du Centre d'histoire de Science Po (dossier: Le religieux entre autorité et dissidence, XIX^e–XX^e siècle), no 18, sept–déc 2012, sur www.histoire-politique.fr, 17p.
- 28 N. Droz, *op. cit.*, 1884, p VII.

des chrétiens convaincus. Plus encore, ils partagent le même souci pédagogique que leurs collègues instituteurs présents dans les Conseils de paroisses, les Consistoires ou les Synodes des Eglises, s'ils n'y sont pas présents eux-mêmes.²⁹

En fait, catéchismes et manuels d'éducation civique ressortent très clairement du même moule pédagogique et participent à la même réflexion sur la transmission de valeurs et des dogmes à la fin du XIX^e siècle. Dans les deux cas, les pédagogues: catéchètes, pasteur, curé, juristes, enseignants affirment être à un tournant entre l'apprentissage par cœur, réglé dans les catéchismes traditionnels par le mode question-réponse et un apprentissage qui s'adresse «moins à la mémoire qu'à la raison et au cœur», voire à «l'âme» ou à «l'esprit» de l'enfant. L'instruction civique ne consiste pas «à bourrer la mémoire des jeunes gens d'un grand nombre de faits historiques et de détails législatifs. Elle doit avoir bien plutôt pour objet d'éclairer leur esprit par l'étude raisonnée des principes qui règlent les rapports des citoyens entre eux et avec l'Etat», comme le précise l'introduction au manuel de Numa Droz.³⁰ Ou selon les précisions plus anciennes du *Cours gradué* de Bornet:

Le maître interroge; l'enfant répond. Le maître approuve ou rectifie; il donne ou demande des développements, des exemples [...]; il fait des applications à la vie de l'école, à la vie de famille, à la vie du monde, à l'histoire même; surtout, il revient souvent à la charge pour vérifier le résultat du travail qui s'est fait dans l'esprit de son jeune élève. Enfin, sans se décourager jamais par un insuccès qui peut n'être qu'apparent, il se dira: Je sème la bonne semence; je cultive le champ de la conscience et celui de la raison; le reste appartient à la nature et à la Providence.³¹

La religion au cœur du civisme

La métaphore de la semence, largement utilisée par les auteurs bibliques, et le recours à la Providence dans le paragraphe qui clôt l'introduction de Louis Bornet inscrivent le manuel dans une continuité avec un travail pédagogique chrétien. Plusieurs leçons sont d'ailleurs consacrées à la religion. Le manuel affirme que le «sentiment religieux» – sans que soit précisée sa coloration confessionnelle – est «simple, naturel, indélébile».³²

29 Sur la présence des instituteurs dans les structures dirigeantes de l'Eglise catholique-chrétienne de Genève, lire S. Scholl, *En quête d'une modernité chrétienne*, pp. 246–248.

30 N. Droz, *op. cit.*, 1884, p. VII.

31 L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, p. IV.

32 L'auteur poursuit: «il est le partage de tous, car un athéisme sérieux n'est pas concevable» (*Ibid.*, p. 84).

Le texte précise que «l'homme naît religieux, comme il naît intelligent, libre et sociable». C'est dans son cœur que l'homme trouve les premières révélations de Dieu ou d'un Etre suprême. La liberté de culte et de croyances est un droit reconnu comme essentiel mais le texte n'en dresse pas moins le portrait de ce que devrait être la religion ou la croyance. Elle se doit d'être dégagée des passions terrestres, elle doit être éclairée et sincère et elle doit être source de morale:

En effet, la religion donne une immense force aux règles qui sont gravées au fond de notre conscience. Nous comprenons que le culte le plus digne que nous puissions rendre à Dieu, c'est d'observer ses lois dans nos pensées et dans nos actions.³³

Le texte de Numa Droz, si l'on prend le Manuel dans son ensemble, accorde une moindre place à la religion. Il précise néanmoins que les disciplines scolaires sont comprises comme un tout organique, parmi lequel figure la religion:

C'est pour apprendre à l'enfant ce qu'il devra faire étant homme qu'on développe son corps par la gymnastique et les exercices manuels, qu'on forme son intelligence par des études diverses; qu'on cherche à élever sa raison et son cœur par l'enseignement de la religion, de la morale et de l'instruction civique.³⁴

En 1884, la religion est définie comme répondant «à l'irrésistible besoin qu'il [l'être humain] éprouve d'élever son âme vers la source de tout bien, et d'y chercher une force et une consolation pour la vie présente, un ferme espoir pour la vie future».³⁵ Ce même manuel donne explicitement, bien que succinctement, un rôle moral et éducatif aux Eglises: «[...] l'Etat maintient une ou plusieurs Eglises officielles ou nationales, soit dans un but éducatif et moral, soit afin d'empêcher que les Eglises n'acquièrent trop de pouvoir sur les esprits et n'en abusent.»³⁶ Ce double aspect est

33 Et encore: «Telle est la morale de la religion: elle enseigne la bonté, la fraternité, la justice; c'est la morale de l'affranchissement, de la liberté et du progrès, principes de la vraie démocratie», L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, pp. 85s.). En 1856, le manuel édité à Fribourg ajoutait: «C'est pour de bons républicains que semble faite la belle et fraternelle prière du chrétien: *Notre Père qui êtes aux cieux...*» (p. 75).

34 N. Droz, *op. cit.*, 1884, p. 2.

35 *Ibid.*, p. 39. Cette insistance sur le Dieu bon, source de bien, qui se répand au XIX^e siècle a été analysée par Gérard Cholvy, «Du dieu terrible au dieu d'amour: une évolution dans la sensibilité religieuse au XIX^e siècle», in: *Transmettre la foi: XVI^e-XX^e siècle*, t. 1, Paris 1984, pp. 141-154 et Guillaume Cuchet, «Une révolution théologique oubliée. Le triomphe de la thèse du grand nombre des élus dans le discours catholique du XIX^e siècle», in: *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, no 41 (2010), pp. 131-150.

36 N. Droz, *op. cit.*, 1884, p. 127. Cette remarque s'insère dans le paragraphe consacré au culte, où elle contribue à expliquer pourquoi le principe de la «neutralité absolue» de l'Etat, par la séparation, n'est pas en vigueur dans les cantons suisses.

important, les Eglises ont une mission dans la transmission des valeurs mais, comme elles ont potentiellement une influence dangereuse, le contrôle de l'Etat est nécessaire. Il en va de même pour l'instruction publique. C'est l'un des moteurs du *Kulturkampf* et donc de la crise entre Etat et Eglise catholique romaine.³⁷ En fait, le texte de 1884 explicite surtout ce que ne doivent plus être les Eglises. On attend d'elles qu'elles n'oppriment pas les consciences, ne s'enrichissent pas, respectent la souveraineté de l'Etat et ne troublent pas l'ordre public.³⁸

Du côté des Eglises nationales, la tâche d'éducation morale est revendiquée comme telle par les responsables, tout particulièrement par ceux qui souscrivent pleinement au programme de l'Etat radical-libéral et le promeuvent. On peut ainsi lire dans un rapport des catholiques-chrétiens genevois de 1902:

C'est l'enseignement religieux qui contribue le plus à baser dans l'âme de nos enfants la notion du devoir moral et l'amour du bien, en d'autres termes, à former leur conscience, cette conscience qui en fera d'honnêtes hommes, de bons citoyens et des chrétiens éclairés.³⁹

Mais quelles sont exactement ces notions du «devoir moral» et comment s'organisent-elles? Le cœur du contenu de cette morale apparaît dans le jeu de miroir entre catéchismes et manuels d'instruction civique. Il s'articule autour de deux pôles: la famille et la patrie et se résume à une principale aptitude: l'obéissance et le respect de l'autorité.

Démocratisation et autorité

La question de l'autorité est consubstantielle à la dogmatique chrétienne, c'est-à-dire à toute réflexion normative et théologique menée par les différents courants du christianisme. L'intérêt de son examen pour la seconde moitié du XIX^e siècle réside dans son articulation avec le dis-

37 Sur le *Kulturkampf* et la position étatique: Bernard Lescaze, «Quelques réflexions sur le *Kulturkampf* à propos de l'argumentaire politique», in: *Revue du Vieux-Genève* 1994, pp. 67–75; Victor Conzemius, «Le *Kulturkampf* en Suisse, un cas particulier ou paradigmatique», in: Guy Bedouelle et François Walter (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse, la présence catholique*, Fribourg 2000, pp. 297–320; Peter Stadler, *Der Kulturkampf in der Schweiz. Eidgenossenschaft und katholische Kirche im europäischen Umkreis 1848–1888*, Zürich 1996. Voir aussi pour une mise en perspective européenne: Christopher Clark et Wolfram Kaiser (éd.), *Culture Wars. Secular-Catholic Conflict in Nineteenth-Century Europe*, Cambridge 2003, en particulier l'introduction.

38 On trouve les mêmes prescriptions dans le chapitre sur la liberté de croyance et de culte (N. Droz, *op. cit.*, 1884, p. 39). Rien n'est plus sacré que la liberté de penser, dans le champ religieux les «actes d'oppression», de persécutions ou de fanatismes sont intolérables.

39 *Rapport annuel sur l'enseignement religieux donné par les Chapelains catholiques dans les collèges et écoles du canton*, Eglise catholique-chrétienne de Genève 1898, p. 4.

cours démocratique. Les libéraux-radicaux catholiques et protestants tentent d'incorporer les principes et les modes de faire du suffrage universel masculin au sein de l'organisation institutionnelle chrétienne. Ce processus conduit à l'élection des pasteurs et des curés par les fidèles ainsi qu'à celle de délégués synodaux et de directions d'Église à majorité laïque. Cette acceptation idéologique de la démocratie, accompagnée d'une mise en œuvre, implique de repenser les principes d'autorité et d'obéissance pour les concilier pleinement avec la liberté de penser et l'autonomie individuelle, principes fondateurs de l'acte démocratique. Dans leurs manuels, protestants libéraux et catholiques-chrétiens légitiment le passage à la démocratie par l'histoire sainte et placent le nouvel ordre des choses sous protection divine. La tentative la plus explicite de cet ajustement se trouve dans un catéchisme catholique-chrétien de 1876, qui demande aux fidèles l'obéissance aux lois du pays et «aux autorités légitimes qui gouvernent conformément à ces lois», puis précise:

Et si ces lois paraissent mauvaises, que doit-on faire? Si ces lois paraissent mauvaises, on doit s'efforcer par des moyens légaux de les faire améliorer; mais, tant que l'on vit dans le pays qu'elles régissent, on doit y conformer sa conduite extérieure.⁴⁰

En contraste, le *Syllabus* publié par le pape Pie IX en 1864 est tout à fait clair dans sa condamnation de la démocratie et de l'autonomie individuelle. Le Ralliement au système républicain de 1892, sous l'impulsion du pape Léon XIII, autorise les catholiques français à prendre pleinement part à la Troisième République mais il ne transforme pas pour autant les hiérarchies de valeurs et le concept d'autorité surplombante (de type monarchique) essentielles au système hiérarchique catholique romain de l'époque.⁴¹ L'acte démocratique, tel qu'il est préconisé par les autorités, consiste alors à élire les hommes politiques qui ont l'adhésion de la hiérarchie ecclésiale. Une explicitation qui trouve dans les années 1890 sa place en France dans ce que l'on appelle des «catéchismes augmentés», c'est-à-dire une addition au catéchisme traditionnelle décrivant le juste comportement du catholique romain en démocratie. Il s'agit d'appliquer, pour reprendre une expression d'Yves Deloye, une «conception totalisante de l'autorité de l'Église».⁴² Dans cette optique, les caté-

40 *Catéchisme catholique*, [par Eugène Michaud], Berne 1876, p. 102.

41 Yves Congar, «L'ecclésiologie, de la Révolution française au Concile du Vatican, sous le signe de l'affirmation de l'autorité», in: Maurice Nédoncelle et al., *L'ecclésiologie au XIX^e siècle*, Paris 1960, pp. 77–114.

42 «L'acceptation du système politique pluraliste, que confirmera l'encyclique sur le ralliement du 10 février 1892, ne renforce pas la liberté du citoyen catholique qui ne saurait, sous peine de péché grave, voter pour un candidat n'ayant pas fait une profession de foi

chismes catholiques romains vont tous rappeler, au long de la période, qu'en cas de désaccord, il vaut «mieux obéir à Dieu qu'aux hommes», ce que ne font pas systématiquement les catéchismes émanant des milieux chrétiens libéraux:

Si des parents ou des supérieurs commandaient des choses contraires aux lois de Dieu et de l'Eglise, faudrait-il obéir? Non, il faudrait alors obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.⁴³

Il faut relever que les catéchismes catholiques romains offrent toujours une marge de manœuvre, de résistance face aux parents ou à l'Etat, plus grande que celle contenue dans les textes protestants ou catholiques-chrétiens. Ces catéchismes affirment ainsi la prééminence du devoir chrétien et ecclésial sur les autres. Ces accommodements différenciés au système libéral et démocratique n'empêchent pas les différentes confessions d'organiser de la même manière les rapports de pouvoir (dans une hiérarchie figée) au sein de la société. Les catéchismes du XIX^e siècle contiennent tous une description quasiment identique de l'ordre social voulu par Dieu, à laquelle fait écho le modèle proposé par les manuels d'instruction civique.

«Soyez courageux et dociles!» Emphase sur l'obéissance

En fait, les devoirs de l'enfant s'organisent rigoureusement de la même manière dans les catéchismes, qui généralement arrivent en premier dans le parcours de formation de l'enfant, et dans les manuels dédiés à l'instruction civique. On commence par dire que l'enfant doit reconnaissance et obéissance à sa mère et à son père. Cette déférence est ensuite étendue aux supérieurs de tous types et aux autorités étatiques. «A cause de son inexpérience et de sa faiblesse, il est utile pour l'enfant d'obéir à presque tout le monde.»⁴⁴ La patrie, avec ses autorités civiles, est présentée comme une famille, dans laquelle s'organisent les mêmes types de rapports hiérarchiques et à laquelle on doit la même loyauté indéfectible.⁴⁵

conforme aux vœux de l'Eglise» (Yves Deloye, «Socialisation religieuse et comportement électoral en France. L'affaire des «catéchismes augmentés» (XIX^e-XX^e siècles)», in: *Presse de sciences po. Revue française de science politique*, 2002, pp. 179-199, citation p. 186). Voir aussi Yves Deloye, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral: le clergé catholique français et le vote, XIX^e-XX^e siècle*, Paris 2006.

43 *Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage des paroisses catholiques du canton de Genève*, (ordonné par Mgr Gaspard Mermillod), Genève 1879, pp. 63s.

44 L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, p. 22.

45 Comme le dit André Burguière, l'analogie entre l'ordre de la famille et l'ordre politique (en particulier le royaume) est un cliché ancien de la philosophie politique («L'Etat

Le catéchisme insère ses devoirs familiaux et nationaux au sein d'un ensemble plus vaste, largement tourné vers les fins dernières, c'est-à-dire vers le moyen de s'assurer une vie éternelle sereine après la mort, d'aller au «paradis».⁴⁶ Dans ce cadre, qui a été forgé dès l'impression des premiers catéchismes au XVI^e siècle, une partie est habituellement dévolue aux devoirs des humains vis-à-vis des humains – c'est la partie morale de l'apprentissage religieux, qui consiste en un commentaire des cinq derniers commandements du décalogue: tu ne tueras points, tu ne voleras pas, etc.

C'est donc le moment catéchétique qui décrit le comportement social attendu du chrétien par son Eglise mais surtout par son Dieu. Nous sommes-là dans le registre du sacré: les commandements ont été donnés par Dieu à Moïse, ils sont la transcription de la volonté divine. A travers le commandement: «Père et mère tu honoreras», les catéchismes expriment donc l'idée que l'ordre social est directement voulu par Dieu. Cette formule est traduite dans un devoir «de respect, d'obéissance et d'amour».

Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par le quatrième commandement [...] ? Par le quatrième commandement, Dieu ordonne aux enfants d'aimer leur père et leur mère, de les respecter, de leur obéir et de les assister. Le quatrième commandement ne regarde-t-il que les devoirs des enfants envers leur père et leur mère ? Le quatrième commandement regarde en général les devoirs réciproques des inférieurs et des supérieurs dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel.⁴⁷

L'insistance est souvent bien plus forte encore. «L'enfant ingrat est un dénaturé», dit le catéchisme libéral d'Auguste Chantre, un pasteur proche des radicaux genevois.⁴⁸ Ce devoir peut être très détaillé:

Les enfants doivent à leurs père et mère beaucoup de respect et de considération. Par reconnaissance pour leurs soins, ils doivent les aimer avec tendresse et s'intéresser à leur bonheur; par amour, ils doivent leur obéir selon le Seigneur, faire avec empressement ce qu'ils ordonnent, s'abstenir sans murmure de ce qu'ils défendent, être soumis en toutes choses, et les assister

monarchique et la famille (XVI^e–XVIII^e siècle)», in: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 56 n° 2 (2001), pp. 313–335, ici p. 313). La distinction d'Olivier Zimmer entre une définition de la nation «volontariste» (par les libéraux et les démocrates) ou «organique» (par les catholiques) n'est pas perceptible dans le matériel que nous avons examiné (O. Zimmer, *op. cit.*, pp. 149–153).

46 Alain-Louis Roy, *Du catéchisme à la catéchèse. Education à la foi, pastorale: enjeux d'une histoire*, Université Marc Bloch, Strasbourg 2007, disponible sur le Net: http://www.theo-catho-strasbourg.fr/maj/pdf/roy_cours_catechisme_a_catechese.pdf, consulté le 08.03.2013; Elisabeth Germain, *Parler du salut? Aux origines d'une mentalité religieuse*, Paris 1968, pp. 283–286, notamment.

47 *Catéchisme ...*, 1879, *op. cit.*, p. 63.

48 Auguste Chantre, *La religion chrétienne, précis d'instruction religieuse à l'usage des catéchumènes*, Genève/Paris 1879³, p. 115.

dans leurs peines, leurs maladies, leur vieillesse ou leur pauvreté. Ces sentiments respectueux et ces tendres égards sont toujours dus par les enfants, car ni leur âge ni leur position dans le monde ne peuvent détruire l'autorité que leurs parents, ou ceux qui les représentent, tiennent de Dieu. Et, quels que soient les faiblesses ou les torts de ceux qui leur ont donné le jour, les enfants doivent encore les respecter, taire et cacher leurs défauts, les supporter avec patience et douceur, les soulager dans leurs besoins et prier pour eux.⁴⁹

Les catéchismes étendent ce devoir d'obéissance des enfants aux parents à l'ensemble des acteurs sociaux.⁵⁰ En un procédé bien établi durant l'époque moderne, le contenu de ce devoir d'amour, de respect et d'obéissance sert donc systématiquement de matrice aux restes des rapports sociaux de type hiérarchique. Les pupilles se doivent d'obéir à leurs tuteurs, les serviteurs à leurs maîtres, et le peuple aux magistrats. Les devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs sont bien entendu aussi mentionnés, mais avec bien moins d'emphase.

Cette injonction à l'obéissance est un thème ancien dans le corpus chrétien, mais elle prend une couleur nouvelle lorsqu'elle est intégrée au système démocratique moderne. Il s'agit en effet dès lors de faire allégeance à un système qui reconnaît l'autonomie individuelle et l'action citoyenne, y compris législative, mais qui fonctionne à la majoritaire. Cette perspective peut se résumer dans une parodie de la citation d'Alexandre Dague: la démocratie sans l'obéissance est anarchie.

En écho, le manuel de Louis Bornet commande aux enfants: «Soyez courageux et dociles».⁵¹ Il prône «une honnête subordination» pour garantir l'ordre, la paix et la liberté.⁵² En de longs paragraphes, il développe les bienfaits de cette obéissance propre à contenir, sauvegarder et éduquer l'enfant.

Enfants, jeunes gens, laissez-vous reprendre, obéissez. Si vous trouvez pénible de renoncer à certaines inclinations, à certaines habitudes que vos parents, que vos maîtres, que votre propre conscience condamnent, c'est le signe certain que vous avez grand besoin d'être corrigés, ramenés au bien par tous les moyens possibles. Soyez reconnaissants à ceux qui, dans votre plus grand intérêt, vous font une amicale, une paternelle violence.⁵³

49 *Catéchisme évangélique. Manuel d'instruction chrétienne*, Synode de l'Eglise nationale évangélique réformée du canton de Vaud, Lausanne 1869, p. 89.

50 Cette pratique d'extension a trouvé son essor à la Réforme et participe de ce qu'Olivier Christin appelle une «technologie sociale», construisant un «principe d'ordre» tout en étant aussi «une description performative du monde social» par le Décalogue (Olivier Christin, *Les yeux pour le croire. Les dix commandements en image (XV^e-XVII^e siècle)*, Paris 2003, pp. 55-64).

51 L. Bornet, *op. cit.*, Fribourg 1856, p. 5.

52 L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, p. 20.

53 *Ibid.*, p. 27.

Numa Droz insiste moins sur l'idée d'obéissance mais affirme aussi que l'homme a des «devoirs à remplir envers sa famille, envers sa patrie, envers Dieu». ⁵⁴ La légitimation divine des devoirs telle que présentée dans les catéchismes sert donc aussi son projet d'instruction civique. Chez Numa Droz, Dieu est tout particulièrement mobilisé lorsqu'il s'agit de légitimer la hiérarchie interne à la famille:

L'homme en est le chef naturel. C'est à lui de la nourrir et de l'élever, de l'instruire et de la rendre apte à devenir utile au reste de la nation. Tâche honorable entre toutes, qui engage au plus haut degré sa responsabilité, et pour l'accomplissement de laquelle il a besoin de la liberté du foyer, c'est-à-dire du droit de commander dans sa maison et dans sa famille. ⁵⁵

Chaque père de famille doit user envers sa femme et ses enfants de «bons procédés», c'est-à-dire qu'il ne doit pas les maltraiter. Cette disposition suit «les sentiments naturels que Dieu a mis dans le cœur de tous les humains». ⁵⁶ Justification transcendante (ce que Dieu veut) et justification rationnelle (ce dont la nation a besoin pour sa sauvegarde) se complètent ici. ⁵⁷

La patrie comme une famille

Les catéchismes protestants et catholiques-chrétiens associent l'amour de la patrie à ces devoirs de respect et d'obéissance aux autorités, ce que ne font pas les catéchismes catholiques romains. Cet amour patriotique devient un devoir chrétien et se trouve associé à la «loi divine» que sont les dix commandements. Le catéchisme des catholiques-chrétiens de Genève publié en 1881 en offre un exemple paradigmatique:

Qui sont ceux qui remplissent l'office des parents dans l'Eglise et la société civile? Ce sont ceux qui sont investis de l'autorité légitime pour les diriger et les gouverner: les pasteurs et les magistrats. Quels sont nos devoirs envers eux? Nous devons les respecter et leur obéir. Doit-on aimer la patrie? Oui, car pour tout bon chrétien la patrie est une mère qu'il faut aimer et défendre. ⁵⁸

54 N. Droz, *op. cit.*, 1884, p. 2.

55 *Ibid.*, p. 37.

56 La place de la femme lui a été «assignée par la nature» (voir le paragraphe sur les droits de la femme, *Ibid.*, pp. 49–51).

57 A noter que cette toute-puissance paternelle est peu à peu soumise à un certain bien commun, entre 1889 et 1891–92, les Français et les Suisses (à Genève dans ce cas) se dotent de lois limitant la puissance paternelle. Les parents jugés indignes peuvent être déchus de leur autorité. Lire Joëlle Droux et Martine Ruchat, «L'enfant-problème, ou l'émergence de figures problématiques dans la construction d'un dispositif de l'enfance (Genève 1890,1929)», in: *Carnets de bord*, no 14, 2007, pp. 14–27.

58 *Catéchisme catholique: proposition au prochain synode*, Genève 1881 (réédité au moins quatre fois jusqu'en 1915), pp. 27s.

Le catéchisme réformé vaudois de 1869 affirme: «Le chrétien aime la patrie terrestre que Dieu lui a donnée; il en recherche le bien et la prospérité. Se soumet à son gouvernement, s'acquitte consciencieusement des charges que ses lois lui imposent [...]».⁵⁹ En 1879, le catéchisme genevois d'Auguste Chantre promeut jusqu'à l'idée de sacrifice: «L'esprit chrétien se montre dans la vie civile par une libre obéissance à la loi, [...] par un amour de la patrie qui ne recule pas devant le dévouement et le sacrifice.»⁶⁰

De leur côté, les manuels d'instruction civique ne nient pas cette insertion de la patrie dans la loi divine. Numa Droz affirme que la société, dans son organisation, a été «voulu» par le «Créateur dans sa divine sagesse». Les manuels d'instruction civique se servent du même modèle théorique faisant de la patrie une continuation de la famille. Ce qui leur permet d'y associer les mêmes gammes émotionnelles. La patrie est considérée, historiquement et actuellement, comme une (ré)union de familles. «Elle est l'expression abrégée de toutes nos affections. Nos parents, nos enfants, nos amis, le toit paternel, le souvenir de ceux que nous avons aimés, la patrie résume tout cela.»⁶¹ Si un membre de la patrie est mis en danger, il convient de réagir comme si un membre de sa propre famille était menacé.

Mais la patrie est aussi un sol, une terre natale, avec son école et son église ainsi qu'une histoire commune, des «dates glorieuses»: «Quand on a de telles pages dans son histoire, et en si grand nombre, on sent que la patrie n'est pas un vain mot, mais qu'elle est la mère chérie de cette grande famille que s'appelle la nation suisse.»⁶²

Les manuels d'instruction civique vont plus loin que les catéchismes en entamant une sacralisation de l'idée de nation elle-même. Celle-ci va de pair avec la sacralisation de l'idée de liberté. La liberté est une création de Dieu dans les manuels de Louis Bornet⁶³ et Numa Droz.⁶⁴ Elle est «le plus précieux don que Dieu ait fait aux hommes.»⁶⁵ Numa Droz la dit aussi «innée». Et ajoute que, selon la «loi naturelle», elle est «la

59 *Catéchisme évangélique. Manuel d'instruction chrétienne*, Synode de l'Eglise nationale évangélique réformée du canton de Vaud, Lausanne 1869, p. 92.

60 A. Chantre, *op. cit.*, pp. 117s. Sur le thème de l'amour de la nation comme moteur du sacrifice de soi, lire le chapitre sur «Patriotisme et racisme» de B. Anderson, *op. cit.*, pp. 145s.

61 L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, p. 78.

62 N. Droz, *op. cit.*, pp. 10s.

63 «Il lui convient [à l'homme] de profiter de sa liberté pour choisir ce qui est bien, ce qui est juste, ce qui est beau, ce qui est utile, pour ressembler ainsi, autant que cela lui est possible, à la divinité» (L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, pp. 49s.).

64 N. Droz, *op. cit.*, 1884, p. 36.

65 *Ibid.*, p. 41.

condition indispensable du bonheur».⁶⁶ Elle préexiste à l'existence individuelle et la transcende. En ce sens, elle acquiert ce que Numa Droz appelle «un prestige sacré».⁶⁷ Elle est un idéal pour lequel l'homme peut «sacrifier ses biens les plus précieux».

Cette liberté individuelle a son cadre dans la nation. Il incombe aux gouvernements la responsabilité de former les personnes à l'exercice de leur liberté et de permettre son exercice. Obéissance et liberté sont donc pensées ensemble, la première étant présentée comme la condition de la seconde. Liberté et patrie sont ensuite étroitement imbriquées dans les discours des manuels, à travers l'idée de souveraineté du peuple. La patrie est, elle aussi, présentée comme une émanation transcendante en ce qu'elle préexiste elle aussi à l'existence individuelle et exige le sacrifice le plus complet: celui de la vie.⁶⁸ Symbolisée par le drapeau national, la patrie n'est plus une «simple conception de notre esprit». Elle est tour à tour et dans le même paragraphe présentée comme un «sentiment», un amour doux, puissant, élevé et pur mais aussi «un être sensible qui souffre et qui se réjouit avec nous».⁶⁹ Cette conception de la patrie implique une condamnation explicite du «cosmopolitisme» et met en crise l'idée de fraternité universelle, qui est reconnue comme un enseignement avant tout religieux et donc non applicable directement au cadre national.⁷⁰ Un pas que ne franchissent pas les catéchismes de la période, même les plus libéraux.

Conclusion

Il ressort clairement de ce qui précède que les principaux manuels d'instruction civique utilisés en Suisse romande durant la seconde moitié du XIX^e siècle ne rejettent en rien la religion chrétienne. Mais si les auteurs mettent en scène une «divinité», un «Dieu», un «Créateur» et même un «Etre suprême», ils ne mentionnent pas explicitement le Dieu trinitaire ou la divinité de Jésus Christ et ne font pas cas du pape ou des pasteurs. La religion offerte aux lecteurs est une religion déconfessionnalisée et dont les contours chrétiens deviennent de plus en plus flous d'une édition à l'autre: on en gomme par exemple les références à l'Evangile. Cette religion, pour reprendre les termes de Pierre Ognier pour la France, eux-mêmes inspirés de sa lecture de Marcel Gauchet, a

66 *Ibid.*, p. 34.

67 *Ibid.*, p. 34.

68 *Ibid.*, pp. 2 et 9.

69 *Ibid.*, p. 9.

70 L. Bornet, *op. cit.*, Lausanne 1872, pp. 81–83; N. Droz, *op. cit.*, pp. 14s. et p. 56.

été «réélaborée» et «réemployée»: «l'enseignement primaire public est bien sorti de la religion par l'opération laïcisatrice, mais ce fut une sortie hors des religions instituées, et non pas une sortie du religieux». ⁷¹ Cette religion reste à notre sens malgré tout profondément chrétienne, même si elle n'en revendique pas l'étiquette: elle s'appuie sur un Dieu créateur, législateur et juge, tout en insistant sur le don fait aux hommes de leur autonomie, par la conscience, lieu où s'exprime par ailleurs la voix divine. Cette perspective se passe de clergé et même d'Eglise, ce qui correspond au programme des libéraux-radicaux chrétiens de la période, largement libres-penseurs en matière de dogme et de pratiques cultuels. ⁷²

Plus largement, la collaboration installée ici entre religieux et politique témoigne du fait que le processus de sécularisation ne revient pas exclusivement à une extraction du religieux du domaine public. On voit que des connivences sont à l'œuvre entre des sphères dont les frontières sont déjà là, mais encore mouvantes. A cette période, religion et politique cherchent leur définition réciproque. ⁷³ Leurs domaines de compétences sont constamment et profondément redessinés durant le dernier tiers du long XIX^e siècle jusqu'à parvenir à un consensus laïc, qui exclut les Eglises d'un pouvoir totalisant sur la société mais pas le divin, qui déconfessionalise mais sans déchristianiser. ⁷⁴ Dégagé des institutions ecclésiastiques traditionnelles, le politique s'arroge le droit de remodeler l'héritage chrétien au nom du libéralisme démocratique. Et d'en conserver pour lui-même une part du sacré.

On comprend dès lors la méfiance de certaines autorités ecclésiastiques face au programme de l'instruction civique (tant en Suisse qu'en France d'ailleurs), en particulier des catholiques romains. ⁷⁵ Mais cette méfiance, qui conduit les autorités catholiques à privilégier la mise en

71 Pierre Ognier, *Une école sans Dieu? 1880–1895: l'invention d'une morale laïque sous la III^e République*, Toulouse 2008, p. 147.

72 Sarah Scholl, «L'Eglise sans le croire. Reconfiguration des pratiques et des institutions au XIX^e siècle: le cas genevois», in: Pierre Gisel et Serge Margel (éd.) *Le croire au cœur des sociétés et des cultures. Différences et déplacement*, Turnhout 2012, pp. 127–139.

73 «L'apparition de religion comme terme générique et la construction des champs discursifs du religieux et du sacré dans le cadre de la mise en place des sciences de l'homme et de la société doivent donc être envisagées comme un effet paradoxal de la 'sécularisation de la pensée' en Occident, dans la mesure où la modernité, qui tend à exclure l'ecclésiastique et le religieux de l'horizon des sociétés autonomes au nom de la raison et du culte extérieur, est, ce faisant, productrice d'une réflexion propre sur la religion et le sacré.» Anne Levallois et Dominique Iogna-Prat, «Religion. Approche historico-philologique», in: *Dictionnaire des faits religieux*, sous la direction de Régine Azria et Danièle Hervieu-Léger, Paris 2010, pp. 1027–1029, citation p. 1029.

74 Voir Martina Späni, «La laïcisation de l'école populaire en Suisse au 19^e siècle», in: Rita Hofstetter, Charles Magnin *et al.* (éd.), *op. cit.*, pp. 229–251.

75 Voir par exemple: Heidi Bossard Borner, «Village quarrels and national controversies: Switzerland», in: Christopher Clark, Wolfram Kaiser (éd.), *op. cit.*, pp. 255–284.

place d'écoles privées à l'identité confessionnelle marquée, ne saurait occulter le fait que l'instruction civique se construit sur la base de la morale issue des catéchismes, y compris des catéchismes catholiques romains. L'origine divine de la morale, sous forme de commandements, telle qu'enseignée par les Eglises catholiques et protestantes, est reprise par l'instruction civique et en partie consolidée par elle. Autrement dit, dans le domaine éducatif, ce sont les outils et les formules très concrets du christianisme qui permettent aux idées républicaines de sortir du champ strictement profane. Le christianisme participe donc, par l'intermédiaire des élites libérales, au transfert de sacralité qui s'opère entre religion traditionnelle et nation.

Cette sacralisation des valeurs morales et civiques est encore renforcée par le fait que les autorités ecclésiastiques protestantes et catholiques-chrétiennes y participent activement. Ainsi, la liberté est sacrée non seulement parce qu'elle soutient tout l'édifice libéral mais aussi parce qu'elle est un don de Dieu. Dans le cadre de cette juxtaposition, l'idée d'obéissance, jusqu'au sacrifice, acquiert une dimension sacrée. Plus encore, par le renvoi au statut religieux de cette injonction «honore ton père et ta mère», telle que présentée dans les catéchismes, elle a un potentiel salvifique fort: l'obéissance aux autorités établies (qui représentent la nation) ouvre les portes du Ciel. Le catéchisme donné par les Eglises, tout particulièrement par les Eglises protestantes et catholiques-chrétiennes, soutient ainsi l'édifice national.

Notons que cette collaboration entre morale religieuse et morale laïque (ou civique) a été mise en évidence pour la France, notamment dans le cadre des directives accompagnant la loi de laïcisation de l'école, votée sous Jules Ferry en 1882. L'instruction morale et civique, qui remplace le catéchisme à l'école publique, conserve l'idée des «devoirs envers Dieu».⁷⁶ Pierre Ognier a démontré de manière convaincante que, malgré les désaccords forts entre Etat et Eglise catholique romaine, les autorités scolaires promeuvent alors une morale qui n'entre pas en contradiction avec la morale religieuse; les valeurs se devaient d'être «dans l'ensemble» les mêmes, avec une insistance sur les devoirs.⁷⁷ Son étude, tout comme certains constats de Mona Ozouf, révèlent ainsi que les valeurs morales transmises aux enfants échappent en quelque sorte à

76 En outre, jusqu'en 1905, l'Eglise protestante, l'Eglise catholique et la communauté juive reçoivent des financements de l'Etat.

77 P. Ognier, *op. cit.*, pp. 149s.

la guerre des deux France.⁷⁸ Cette communauté de valeurs favorise et permet l'Union sacrée des années 1914–1918.

Un même constat peut d'ores et déjà être fait pour la Suisse, même si l'enquête mérite d'être encore approfondie. Plus encore, cette participation de la théologie à la politique a pu faciliter le «glissement vers la droite des thèmes de la nation et du drapeau», analysé par Eric Hobsbawm pour les années 1870–1918.⁷⁹ Elle a surtout permis de faire de l'obéissance un pilier de la sauvegarde nationale ce qui s'est avéré très utile alors que se déclenchait le conflit de la Première Guerre mondiale. Les citoyens suisses, dans leur immense majorité, bien qu'éduqués à l'ère du libéralisme triomphant et partie prenante d'un modèle où le «citoyen rêvé» est un «être indépendant participant librement au fonctionnement d'une collectivité»,⁸⁰ ont collaboré à la mise en place de «tendances autoritaires» et d'une «mentalité autoritaire» dans l'ensemble de la société helvétique, décrite par Hans Ulrich Jost.⁸¹ De même, ils n'ont que peu contesté les pleins pouvoirs octroyés au Conseil fédéral le 3 août 1914, ni remis fondamentalement en cause la mobilisation et le service militaire actif.⁸² «Soyez courageux et docile» aurait sans nul doute fait un slogan adéquat pour l'armée de milice.

78 M. Ozouf, *op. cit.*, en particulier son avant-propos à cette réédition (pp. 5–13), avec une réflexion sur l'école laïque et l'école catholique comme menant des «entreprises de normalisation» tout à fait parallèles.

79 Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris 1992, pp. 131–167.

80 Irène Herrmann, «Gestion des conflits confessionnels en Suisse et apprentissage du pluralisme religieux à l'âge de la construction nationale helvétique», in: Frédéric Amsler et Sarah Scholl, *op. cit.*, pp. 239–251, citation, p. 250.

81 Hans Ulrich Jost, «Menace et repliement. 1914–1945», in: Georges Andrey *et al.*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne 2004², pp. 683–770, en particulier pp. 690–700 et pp. 714s.; Hans Ulrich Jost, *Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890–1914*, Lausanne 1992; Voir aussi Urs Altermatt, «Conservatism in Switzerland. A Study in Antimodernism», *Journal of Contemporary History* 14/4 (A Century of Conservatism, Part 2) (1979), pp. 581–610.

82 Même si des mécontentements et des protestations nombreuses se firent entendre, notamment concernant les exercices de drill, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, *op. cit.*, pp. 716s.; lire aussi l'article «Guerre mondiale, Première» dans le *DHS*, version électronique. Sur les divisions nationales et leur gestion durant la période, I. Herrmann, *op. cit.*, pp. 267–278.